

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 20 novembre 2015

Monsieur Guy TEISSIER, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 18 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Jean-Pierre BERTRAND - Christophe DE PIETRO - Arlette FRUCTUS - Patrick GHIGONETTO - Michel ILLAC - Albert LAPEYRE - Danielle MILON - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Roland MOUREN - Claude PICCIRILLO - Guy PONTOUS - Georges ROSSO - Lionel ROYER-PERREAUT - Guy SAUVAYRE - Guy TEISSIER - Dominique TIAN - Didier ZANINI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Jean-Claude GAUDIN représenté par Lionel ROYER-PERREAUT.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY - Robert ASSANTE - Roland BLUM - Patrick BORE - Laure-Agnès CARADEC - Gérard CHENOZ - Frédéric COLLART - Monique CORDIER - Eric DIARD - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - Albert GUIGUI - Daniel HERMANN - Eric LE DISSES - Jérôme ORGEAS - Roland POVINELLI.

Monsieur Le Président a proposé au Bureau d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

PEDD 001-1425/15/BC

**■ Plan Climat-Energie Territorial - Approbation d'une convention avec l'Agence Locale de l'Energie et de son programme d'actions 2015
DEE 15/13609/BC**

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Communauté le rapport suivant :

La création de la première Agence Locale de l'Energie (ALE) de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole a été une des premières actions du Plan Climat-Energie Territorial (PCET) de MPM adopté le 26 octobre 2012. L'ALE est une association à but non lucratif de type loi 1901 qui accompagne les acteurs publics et privés du territoire dans leur passage à l'acte en faveur de la transition énergétique.

Les membres fondateurs (MPM, ville de Marseille, Région, Département, Ademe) ont adopté les statuts de l'association lors de l'assemblée constitutive du 11 juillet 2012 qui a permis la création officielle de l'association le 6 octobre 2012 (date de publication au JO) pour une ouverture au public en mai 2013.

Les trois cibles de l'ALE sont :

- Les particuliers,
- Les communes,
- Les acteurs locaux (copropriétés, bailleurs etc...).

**Signé le 20 Novembre 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 23 novembre 2015**

L'ALE permet à ces acteurs d'agir plus efficacement dans des domaines complexes (efficacité énergétique, développement des énergies renouvelables...) où les enjeux dépassent largement leurs capacités respectives d'interventions.

Considérant que les actions menées par l'ALE concourent aux objectifs du PCET, MPM et l'ALE ont, d'un commun accord, défini les axes de collaboration et les engagements réciproques de chacun dans une convention cadre, qui définit les objectifs sur trois ans et dont les actions du programme 2015 ont été arrêtées et budgétées. MPM, pour l'année 2015, propose de subventionner les actions suivantes :

- En fonctionnement

- Renforcement des missions de conseils aux particuliers (effectué par le Point Rénovation Info Service : PRIS de l'ALE),
- Accompagnement des politiques énergétiques des communes,

- En investissement

- Développement de la « plateforme locale de rénovation de l'habitat »,
- Développement et soutien à la création d'outils de communication.

Afin de soutenir la réalisation de l'ensemble de ces actions, MPM, tout comme la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, souhaite établir une convention cadre avec l'ALE.

L'engagement de MPM viendra compléter d'autres financements de la manière suivante :

Actions	2015	Part MPM	Part FEDER	Part ADEME	Part Région	Part CD 13	Autofinancement ALE
1-PRIS-EIE	207 212	30 000		70 000	30 000	15 000	62 212
2-Projet Plateforme Réno	219 225	20 000		116 500	34 500		48 225
3-Accompagnement Communes	58 300	6 500		17 500	11 250		23 050
4-Outils de suivi - Communication	100 435	13 500	27 110		2 000		57 825
TOTAL	585 172	70 000	27 110	204 000	77 750	15 000	191 312
	100%	12%	5%	35%	13%	3%	32%

Monsieur le Président propose au Bureau de la Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Bureau de la Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération DDIP 007-1446/09/CC du 22 juin 2009 portant sur l'élaboration du Plan Climat-Energie Territorial de Marseille Provence Métropole ;
- La délibération DDIP 001-644/12/CC du 26 octobre 2012 portant approbation du Plan Climat
- La délibération DDIP 003-646/12/CC du 26 octobre 2012 portant sur l'adhésion de Marseille Provence Métropole à l'Agence Locale de l'Energie ;
- La délibération FCT 004-094/14/CC du 23 mai 2014 portant délégation du Conseil au Bureau.

Sur le rapport du Président,

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,
Considérant**

Signé le 20 Novembre 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 23 novembre 2015

- Que les missions de l'ALE auprès des particuliers, communes et autres acteurs locaux relèvent d'un véritable « service public de l'énergie » ;
- La continuité que permet ce partenariat dans les actions subventionnées depuis plusieurs années par Marseille Provence Métropole en matière de maîtrise de l'énergie et de développement des énergies renouvelables ;
- La compatibilité des actions subventionnées avec les objectifs opérationnels et réglementaires du PCET de MPM.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvée la convention de partenariat ci-annexée pour une durée de trois ans conclue avec l'ALE.

Article 2 :

Est approuvé le programme d'action 2015 annexé à la convention.
Pour les années suivantes les plans d'actions devront être précisés et déposés au plus tard en octobre de l'année précédente.

Article 3 :

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ou son représentant est autorisé à signer cette convention.

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué
Développement durable
Plan climat – Maîtrise de l'énergie

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Propreté Environnement Développement
durable

Eric LE DISSÈS

Albert LAPEYRE

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Guy TEISSIER